

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023**

DEL-2023-263

L'An deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS,
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, GAUDIN,
GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : Mme MERMIER,
MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MARTIN-COCHER.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : Mme AUDETTE,
MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : M. BAUD-GRASSET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes MAYORAZ, WENDLING,
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES, MILLET-URSIN.

Suppléants : M. PERISSOUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. AEBISCHER, BARRY, BONTEMPS, BOUCLIER, FONTAINE, GRANGER, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE,
CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DAVIET, DEFAGO,
DERONZIER, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-
GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, MUGNIER, OBERLI,
PEROU, PERRET, PETIT, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT,
TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SOULAS, VIVIAINT
: du SYANE.

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.
Mme LE DOUJET DESPERTS : Payeure Départementale de Haute-Savoie.

Membres en exercice : 104
Présents : 47
Représentés par mandat : 9

Membres habilités à prendre part au vote : 104
Votants : 56

Objet : DEPOT PAR LE SYANE D'UNE CANDIDATURE AU FONDS CHÊNE – PROGRAMME ACTEE+ POUR LA RENOVATION ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Exposé du Président,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) porte le programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), un programme lié aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers deux grands axes :

- une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique : le Fonds CHÊNE notamment, et autres sous-programmes dédiés,
- la mise à disposition d'un centre de ressources regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, MOOC, parcours de formations, ainsi que des outils innovants afin de préparer aux démarches et d'accompagner la montée en compétences et la prise de décisions des collectivités en matière d'efficacité énergétique.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds CHÊNE a pour objectif de lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Pour cela, 2 leviers sont mis en œuvre par le programme ACTEE :

1. des ressources financières, humaines, techniques et juridiques, apportées aux collectivités territoriales ;
2. l'impulsion de synergies territoriales, permettant d'accélérer la dynamique, en développant et renforçant l'animation locale entre acteurs publics de la rénovation énergétique tertiaire.

Le Fonds CHÊNE s'organise autour de plusieurs saisons d'appel à candidatures (environ une tous les 4 mois). La collecte des candidatures pour sa 2^e saison est en cours avec une date de limite de dépôt des candidatures au 3 novembre 2023.

Cet appel à projets permet d'apporter des aides financières aux coûts organisationnels, liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités sur les postes suivants :

1. Ressources humaines pour assurer l'accompagnement, la recherche de financement, la mise en place de groupement d'achats... Ces ressources humaines peuvent être externalisées ou internalisées.
2. Outils de mesure et de suivi de consommation énergétique (compteurs d'énergie, caméra thermique, mise en place ou paramétrage des outils).
3. Etudes techniques (audits énergétique...), juridiques, financières (montage de plans de financement...).
4. Aide au financement de la Maitrise d'Œuvre (MOE).
5. Aide au financement de la mission d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ou d'autres prestations intellectuelles.

Les règles de répartition financière sont les suivantes :

Lot de financement	Taux de subvention de base	Bonus (cumulables)	Plafond max (tous bonus confondus)
Lot 1 – Ressources Humaines	40 % du salaire brut, charges patronales incluses	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25 % Econome de flux « Bati scolaire » : + 25 % Bonus DROM : + 15 %	80 %
Lot 2 – Outils de mesure et suivi de consommations	50 % du coût HT		50 %
Lot 3 – Etudes énergétiques	50 % du coût HT	SDIE : + 10 % Etudes de décarbonisation : + 30 % Communes rurales ou DROM : + 15 % Bati scolaire : + 30 %	80 %
Lot 4 – Etudes de MOE	35 €/m ² SHON	Communes rurales ou DROM : + 5 €/m ² SHON Bati scolaire : + 5 €/m ² SHON	80 % du coût de l'étude
Lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles	50 % du coût HT	Communes rurales ou DROM : + 15 %	65 %

La mutualisation entre acteurs territoriaux pour le portage d'un dossier n'est pas obligatoire, mais encouragée et valorisée par le jury.

Le SYANE se propose de préparer le montage d'une candidature sur la base des propositions suivantes :

- Lot 1 : financement de postes d'économies de flux.
- Lot 2 : financement de matériel et d'outil de mesure et de suivi de consommation
 - Logiciel de suivi de consommation
 - Capteurs (mesures liées à l'énergie et à la qualité d'air) et instrumentation. Dans ce cadre l'inscription d'une partie de l'instrumentation nécessaire à l'expérimentation du cas d'usage « suivi bâtementaire » envisagée dans le cadre de l'expérimentation sur la mutualisation des réseaux de capteurs pourra être prévue.
- Lot 3 : financement d'audits énergétiques, de Simulation Thermique Dynamique, d'études de création de réseaux techniques de chauffage (sans revente d'énergie), des phases de diagnostic des projets de MOE.
- Lot 4 : études de MOE sur un périmètre à définir (plusieurs projets potentiels ont déjà été identifiés sur une trentaine de collectivités du département)
- Lot 5 : plusieurs missions d'AMO notamment pour des contrats de performance énergétique ont été identifiées.

Le SYANE a déjà été contacté par plusieurs communes intéressées par ce Fonds CHÊNE, et propose de porter une candidature groupée.

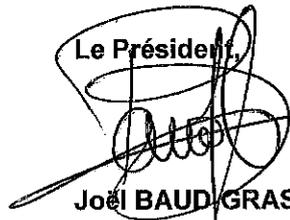
En plus de coordonner la candidature, le SYANE sera mobilisé pour porter en propre un certain nombre d'études, d'outils et de postes d'économies de flux (= conseiller énergie).

Le dossier de candidature, à rendre pour le 3 novembre 2023 à la FNCCR dans le cas d'une candidature à la 2^e saison, est en cours de définition avec les collectivités et les services concernés.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la candidature du SYANE au Fonds CHÊNE,
2. à approuver la coordination de cette candidature,
3. à autoriser le Président à déposer le dossier de candidature sur la base des éléments présentés, signés les documents correspondants, puis à assurer la ventilation des subventions attendues dans ce cadre avec les autres membres du groupement sur la durée du programme.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ÉNERGIES À NUMÉRIQUE